

La Lettre

49, rue Saint-Denis Paris 1^{er} • 01 40 28 06 21 • www.accomplir.asso.fr • septembre 2011 - n° 76

d'ACCOMPLIR

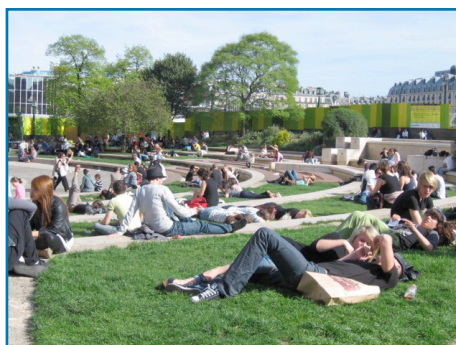
Bientôt la traversée du chantier !

La Ville s'était engagée à rétablir la traversée nord-sud du Jardin des Halles à la rentrée : ce sera en principe chose faite le 5 septembre, et cela soulagera beaucoup de personnes, notamment celles à mobilité réduite qui ont été très pénalisées par cette fermeture.



Adieu la place Cassin

L'arrêt de mort de la place Cassin va être signé courant septembre avec la publication de l'appel d'offre



Vide-greniers place René Cassin

Le samedi 1er octobre, nous organisons notre deuxième vide-greniers sur la place Cassin. Ce sera sans doute le dernier vide-greniers du jardin des Halles avant longtemps, venez en profiter ! L'inscription se fera le samedi 24 septembre de 10h30 à 12h00 place René Cassin (sous une tente en cas de pluie), sur présentation des photocopies (obligatoires) de la pièce d'identité et du justificatif de domicile. Le vide-greniers est réservé aux habitants des quatre premiers arrondissements et interdit aux professionnels. Le tarif est de 15 € pour 2 mètres linéaires. Aucune inscription ne se fera par téléphone, merci de votre compréhension !

pour les travaux de la partie nord-ouest du jardin. Anne Hidalgo a réussi l'an dernier à convaincre la presse et certains habitants que cette place serait conservée, mais c'est un mensonge, qui apparaîtra au grand jour à la fin 2013, quand cette partie du jardin sera livrée : plus d'amphithéâtre avec du recul pour admirer l'église, plus de fontaine pour rafraîchir et apaiser, plus de forme de conque pour que les petits puissent jouer paisiblement sous le regard de leurs parents, la Grosse Tête juchée au milieu des escaliers, rendant toute escalade dangereuse, les gradins en bordure immédiate de la rue Rambuteau avec son flux continu de passants... Nos propositions, nos manifestations, nos pétitions pour essayer d'empêcher ce deuxième massacre après celui du Jardin Lalanne n'ont pas été entendues, pas plus que le vote du Conseil de Paris ni les recommandations de l'enquête

Vide-greniers rue de la Banque

Le vide-greniers de la rue de la Banque, organisé par la Mairie du 2e, qui en a confié la gestion cette année à Accomplir, se tiendra le samedi 17 et le dimanche 18 septembre 2011, de 9h à 18h. Il reste encore des places, et deux nouvelles séances d'inscription sont organisées à la mairie du 2ème le jeudi 8 septembre de 17h à 19h et le samedi 10 septembre de 10h à 12h. Les places sont en principe réservées aux habitants du 2ème, mais s'il en reste à l'issue de ces deux séances d'inscription, une dernière séance sera organisée le jeudi 15 septembre de 17h à 19h, et sera cette fois ouverte également aux habitants des 1er, 3e, 9e et 10e arrondissements. Le tarif est de 20 € par stand et par jour (pour 3 mètres linéaires). Les stands sont gratuits pour les enfants, qui seront installés dans la cour de la mairie. Attention : photocopies recto/verso de votre carte d'identité et de votre justificatif de domicile obligatoires pour l'inscription. Renseignements à la Mairie du 2e (01 53 29 75 02).

publique en faveur de la conservation de cette place dans son esprit actuel. Pour l'Hôtel de Ville, la concertation est manifestement un vain mot.

La rue Bailleul à nouveau sinistrée

Chacun sait que le mieux est l'ennemi du bien. En 2009, à la suite de pétitions et d'un sit-in organisés avec les habitants de la rue Bailleul, nous avons obtenu l'inversion du sens de cette rue. Servant à cette époque d'« itinéraire malin » par rapport à la rue Saint-Honoré, elle voyait chaque jour passer

en trombe de nombreux véhicules, ce qui mettait les passants en danger compte tenu de l'étroitesse extrême de ses trottoirs. L'inversion du sens de la rue avait radicalement transformé la situation. Mais la Ville a cru bon d'aller encore plus loin et d'engager des travaux pour supprimer les trottoirs ●●●

●●● et piétonniser la rue. C'était censé inciter les véhicules à ralentir, mais ils ont maintenant la possibilité de se croiser et du coup le sens interdit n'est plus du tout respecté ! Lorsqu'une voiture ou un scooter passe trop vite, les passants n'ont plus la possibilité de se réfugier sur un trottoir, puisqu'il n'y en a plus, et les véhicules n'hésitent pas à se garer devant les entrées des immeubles, gênant le



La Lettre d'ACCOMPLIR

passage des poussettes et caddies. Une seule solution : matérialiser par des potelets une voie de circulation centrale unique, ce qui freinera la circulation en sens interdit, empêchera le stationnement sauvage et permettra aux passants de se mettre à l'abri des véhicules.

Bataille gagnée contre une terrasse sauvage

La société A&S, gérante du restaurant anciennement baptisé « Le Monstre » au 5, rue de la Ferronnerie, a profité du calme du mois d'août pour lancer la construction d'une terrasse « en dur » d'une longueur de 3,88 m et occupant la moitié de la largeur de la rue ! Voyant les travaux démarrer, des habitants de l'immeuble membres d'Accomplir et des commerçants voisins ont tout de suite appelé

la Direction de l'Urbanisme, qui a confirmé qu'il n'y avait aucune autorisation pour une terrasse fermée, puis le commissariat du 1er. Des agents se sont déplacés, ont verbalisé et fait cesser les travaux. En parallèle, les habitants ont saisi le syndic de l'immeuble qui est lui aussi venu constater les faits et a lancé des démarches pour faire déposer la terrasse car aucune autorisation n'avait été demandée à la copropriété



non plus. Ne nous laissons pas faire : l'anarchie des terrasses, ça suffit !

Une professeur de droit prend notre défense !

Nous vous avons raconté comment, après avoir gagné contre le permis de démolir du jardin des Halles en première instance, nous avons perdu en cassation et été condamnés à payer à la Ville la totalité de la somme demandée,

soit 4 000 euros de frais de justice, ce qui est énorme pour nous. La revue juridique AJDA, un hebdomadaire très diffusé dans les collectivités territoriales, a publié au début de cet été un long article signé de Sabine Boussard, professeur de droit public à la faculté de droit de Paris-Est, qui décortique cet arrêt du Conseil d'Etat et note que « Comme il l'a fait pour l'extension du Vélib', le Conseil d'Etat affiche une bienveillance toute particulière à l'égard de la mairie de Paris, n'hésitant pas à annuler les décisions des juges du fond qui mettent en cause la légalité des opérations de la Ville de Paris ». Elle affirme que la décision du Conseil d'Etat dans l'affaire du permis de démolir du jardin des Halles est « très contestable », qu'il a « confondu son office de juge de cassation avec celui de juge des référés et celui de juge de l'excès de pouvoir », et que, dans sa décision, il a « fait preuve d'une mansuétude certaine pour la Ville de Paris », comme en témoigne

de surcroît « la condamnation des requérants à verser l'intégralité de la somme réclamée par la Ville ». Et Sabine Boussard de conclure : « Le Conseil d'Etat cherche-t-il à dissuader les riverains du quartier du Forum des Halles d'intenter des recours contre les décisions administratives relatives au projet de réaménagement du site ? » Anne Hidalgo se plaît à répéter en public et à la presse, que « Les interprétations peuvent être défavorables [à la Ville de Paris] en première instance. En appel ou en cassation, il est rare que la Ville de Paris soit déboutée » (Nouvel Obs, 21/05/11). A la lumière de l'article du professeur Boussard, cette affirmation s'avère fondée et n'en est que plus choquante...

Course des 10 km de Paris-Centre



La 8e édition de cette magnifique course à travers les 1er et 2e arrondissements aura lieu le **dimanche 2 octobre 2011**. Renseignements : www.paris10km.com

Abonnez-vous gratuitement
à la Lettre
contact@accomplir.asso.fr

Consultez notre site
www.accomplir.asso.fr

Née dans le quartier des Halles en 1999, l'association ACCOMPLIR est ouverte à tous les habitants du cœur de Paris qui souhaitent agir pour mieux vivre dans ce quartier.

ACCOMPLIR est une association d'action citoyenne, indépendante de tout parti politique et sans ambition électorale.